



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [Isabelle Arseneau](#)

**Date de la demande:** 2021-01-11 18:03:14

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Lorsqu'un intervenant scolaire est mis au courant d'une situation de sextage par la victime ou un témoin, il utilise la trousse sexto.
- Il complète la grille avec les jeunes concernés (victimes, témoins, instigateurs). Si les jeunes ne veulent pas collaborer, il faut prévenir le service de police.
- En s'assurant de ne pas voir le contenu des images ou sextos, il confisque l'appareil (cellulaire, ipad,...) ou les appareils qui seront remis aux policiers et ceux-ci le redonneront au jeune. Il demande à l'élève de mettre l'appareil en mode avion et l'éteindre, le dépose dans le sac, le scelle et inscrit les informations sur l'étiquette prévu.
- En complétant la grille en fonction des réponses aux questions avec les élèves concernés (victimes et témoins), l'intervenant est en mesure de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Ceci déterminera la suite de l'intervention avec l'instigateur. S'il juge qu'il est en présence d'un acte malveillant, l'intervenant ne doit pas remplir la grille et prendre les informations de l'instigateur. Il doit par contre confisquer l'appareil électronique de celui-ci.

-Dans tous les cas d'utilisation de la trousse, le service de police doit être appelé. C'est eux qui poursuivent le dossier. Il importe de savoir que l'intervenant scolaire n'est pas un mandataire de la police. Les policiers ne peuvent pas demander à l'intervenant de rencontrer d'autres jeunes impliqués lorsque le dossier est remis aux services de police.

-Si des médias s'intéressent à l'histoire, l'intervenant s'abstient de tout commentaire et réfère aux services des communications de son école ou commission scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'on peut faire confiance à la trousse qui peut guider nos actions et interventions de façon efficace et prudente. Il faut prendre toutes les situations de sextage au sérieux et que même si une situation semble simple, elle cache peut-être d'autres enjeux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de déterminer l'intention. Puisque la suite des interventions ne sera pas traitée de la même façon s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

De plus, il faut agir avec efficacité, prudence et bienveillance afin de protéger la ou les victimes et éviter que la situation prenne des proportions qui peuvent causer encore plus de dommages.